



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Bureau Syndical du 27 Juin 2023
Délibération n° 2023-35

OBJET : Doctrine des infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques.

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois de Juin, le Bureau Syndical du Territoire d'Énergie SMEG GARD dûment convoqués le 15 Juin 2023, s'est réuni à 9 heures 30 dans la salle Simone Veil de la Maison du Département, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché.

Mme Annick CHOPARD est élue Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		X		
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Lionel JEAN	CORCONNE		X		
Poste vacant	NIMES				
François ABOU	PEYROLLES	X			
Jean-Luc CHAPON	UZES			X	
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X			
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X		
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X		
Frédéric FORTE	FOURNES			X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET			X	
Aline BASTIDA	GARONS				X A M. Patrick DE GONZAGA
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Alain FOISSE	ST PRIVAT DES VIEUX		X		
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
André MEREL	ANDUZE	X			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE			X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC		X		
Total		14	7	4	1

P = présent - E = Absents-excusés - A = Absents - Procuration

Nombre de Membres en exercice	: 26
Nombre de Membres présents	: 14
Nombre de votes exprimés	: 15

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Le 1^{er}-Vice-Président rappelle qu'en matière d'infrastructures de bornes de recharges pour véhicules électriques, l'intervention du Territoire d'Énergie GARD-SMEG donne lieu à une participation de la collectivité pour la réalisation d'implantation de bornes.

Doctrine des infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques - PAGE 2

Les délibérations des 04 décembre 2018 et 15 Juin 2021 ont défini successivement ces participations financières au regard des financements obtenus.

Compte-tenu du maillage actuel avec 340 points de charges sur le domaine public, du retrait financier de l'Etat et de la montée en puissance des déploiements privés, il est proposé d'appliquer les modalités suivantes pour l'installation de bornes de recharge inférieure à 50 KVA :

INVESTISSEMENT :

Nature	Dépenses éligibles	Modalités	Participation TE GARD	Participation communes
Fourniture et pose d'une borne pour véhicules électriques	Fourniture et pose de la borne, raccordement et aménagement des places de recharge, signalétique	Dans le cadre du Schéma département validé par le Comité Syndical	20 % Plafonné à 14 000 € HT de travaux	Reste à charge (*)
Travaux sur une borne de recharges pour véhicules électriques	Déplacement de la borne	A la demande de la collectivité	-	100 %

(*) le cas échéant, si des subventions venaient à être fléchées par l'Etat ou autres organismes financeurs, le reste à charge pour la commune serait réduite des subventions acquises.

FONCTIONNEMENT :

Participation des communes aux frais de fonctionnement par bornes	
Commune pour laquelle TE GARD perçoit la TCCFE	Commune percevant directement la TCCFE
252 € TCC	756 € TTC

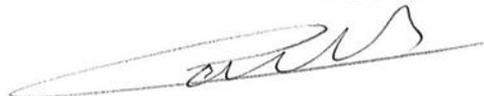
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Bureau Syndical, DECIDE :

- De **VALIDER** la proposition ci-dessus, à effet immédiat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

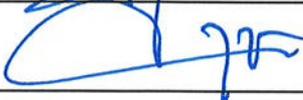
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

**Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
Aimé CAVAILLE**



**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 27 JUN 2023
SALLE DES DELIBÉRATIONS SIMONE VEIL, MAISON DU DEPARTEMENT**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE 30 - SMEG	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE 30 - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE 30 - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	 © P. DE GONZAGA
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	

**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 27 JUIN 2023
SALLE DES DELIBÉRATIONS SIMONE VEIL, MAISON DU DEPARTEMENT NUMER**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Alain FOISSE	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE 30 - SMEG	